

Initiatives parlementaires

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est regrettable. J'avais hâte d'entendre l'autre moitié de ce discours préparé par Postes Canada.

Je n'ai pas cette autre moitié, monsieur le Président, parce que je ne suis pas ici pour représenter la Société canadienne des postes, mais bien les Canadiens qu'elle prétend servir et qui éprouvent des inquiétudes, dont certaines disparaîtraient si la mesure législative dont nous sommes saisis pouvait être adoptée.

Je parle évidemment du projet de loi C-280, qui a pour objet, comme l'a sûrement mentionné le motionnaire, de faire en sorte que les facteurs des circuits ruraux soient assurés de pouvoir s'organiser et adhérer pleinement à un syndicat, en vertu du Code canadien du travail et de la Loi sur la Société canadienne des postes.

À l'heure actuelle, les facteurs des circuits ruraux sont embauchés par contrat et n'ont pas le droit d'adhérer à un syndicat. Les facteurs des circuits ruraux, qui connaissent bien le service postal dans les collectivités rurales, n'ont aucun moyen reconnu d'en appeler quand une décision nuit à ce service.

C'est un argument dont l'orateur précédent aurait pu tenir compte, à moins, et c'est probablement le cas, qu'il ait fait en sorte de défendre la réduction des bureaux de poste et des services postaux dans les régions rurales, qui s'est effectuée depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Si ces employés des bureaux de poste ruraux avaient le statut de syndiqués, ils pourraient résister à des changements dans le service postal rural, non seulement en leur nom, mais également en celui des localités où ils travaillent. À l'heure actuelle, ils ne peuvent pas le faire; on met tout simplement fin à leur emploi. Leur contrat se termine et s'ils n'aiment pas ce qui se passe, ils n'ont absolument aucun recours, pas plus que leur localité n'en a, par leur intermédiaire.

Si ce projet de loi était adopté, on pourrait peut-être, entre autres choses, ralentir à temps les grandes compressions que fait la société dans le service postal rural, afin qu'il reste quelque chose dans le Canada rural lorsqu'un nouveau gouvernement sera élu aux prochaines élections.

Si je comprends bien, le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes prévoit la fermeture de tous les bureaux de poste ruraux au Canada d'ici 1996. La mesure à l'étude ferait obstacle à l'exécution de ce plan, et cela plaide en sa faveur auprès de la Chambre ou du moins auprès de ceux d'entre nous qui nous inquiétons de ce plan d'entreprise.

Un autre point en faveur de cette mesure tient au fait que beaucoup de facteurs des circuits ruraux ont accumu-

lé des années de bons et loyaux services pour leur localités et pour Postes Canada. À l'heure actuelle, ils n'ont aucun accès aux avantages de l'ancienneté ni aux régimes de retraite. Ces employés méritent qu'on leur donne, comme le ferait la mesure à l'étude, la possibilité de négocier des avantages sociaux.

Notre porte-parole en matière postale m'a cité le cas de Joe et Elaine Young qui avaient desservi pendant 25 ans la route rurale 2 à Westport, en Ontario. Durant toutes ces années, ils n'avaient manqué qu'une journée de livraison à cause du mauvais temps. Leur soumission pour desservir la route rurale 2 a récemment été rejetée au profit d'une autre qui n'était que légèrement plus basse. Vous voyez le genre d'injustices dont sont victimes les gens qui ont bien servi leur localité, qui possèdent l'ancienneté qui, associée au principe du mérite, les protégerait dans toute autre circonstance. Cependant, pour réaliser des économies de bouts de chandelle, la Société canadienne des postes peut décider que ce couple, qui a bien servi sa communauté, par tous les temps et pendant 25 ans, un quart de siècle, ne fait plus l'affaire. La société peut alors choisir un nouvel entrepreneur, tout nouvellement arrivé dans la localité, ou embaucher n'importe qui.

C'est le genre de choses que nous voulons empêcher et c'est l'objectif, à notre avis, que vise le projet de loi présenté par le député. Même s'il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire, je signale au député qui la propose que, de l'avis du NPD, et je parle ici au nom de tous mes collègues à la Chambre, la Société canadienne des postes devrait encourager ses entrepreneurs des régions rurales à lui donner un service efficace et à long terme en reconnaissant leur ancienneté et le service de qualité qu'ils ont offert pendant de nombreuses années. On ne favorise pas un service soutenu et efficace lorsqu'on préfère aux offres des entrepreneurs qui ont fait leurs preuves les propositions dont le prix est plus bas.

J'ai pu voir de mes propres yeux de quoi il retourne. Je n'ai guère de circuits ruraux de distribution du courrier dans ma nouvelle circonscription, Winnipeg Transcona, mais il y en avait dans l'ancienne, Winnipeg—Bird's Hill. Chaque fois qu'on changeait d'entrepreneur pour obtenir un prix plus bas, il y avait des problèmes. Du moins, on m'en signalait. Des entrepreneurs sur lesquels la collectivité pouvait compter et qui savaient comment assurer le service étaient parfois remplacés par de parfaits inconnus. Je ne crois pas que les entrepreneurs doivent se couper l'herbe sous le pied pour obtenir des contrats. Il faudrait que ceux qui font correctement le travail soient bien payés et aient droit à une certaine sécurité qu'ils n'ont pas en ce moment.